

Bulletin No 5 / février 2011

International

BIEN : Congrès mondial 2010 à Sao Paulo

Le 13^e congrès international de notre organisation faitière BIEN a eu lieu du 30 juin au 2 juillet à Sao Paulo. 500 participants y écoutèrent quelques 200 interventions concernant les aspects les plus variés de la problématique du revenu de base ainsi que la situation dans les différents pays. Au premier plan figurait le pays hôte, le Brésil, où le revenu de base est inscrit dans la constitution depuis 2004. La mise en pratique a commencé avec ladite « bolsa familial », le premier programme de politique sociale de l'histoire de ce pays, qui verse aujourd'hui des montants allant de 20 à 220 Réal par personne et par mois aux quelques 40 millions de pauvres (pour une population totale se montant à un peu moins de 200 millions d'âmes), sous la condition qu'ils se laissent examiner régulièrement par le personnel médical et qu'ils envoient leurs enfant à l'école. L'extension de ces programmes jusqu'à une pleine réalisation du revenu de base inconditionnel reste à l'agenda politique ; les difficultés ne sont pas seulement causées par le manque d'accès de l'Etat dans les quartiers à population pauvre (comme les différentes favelas des mégapoles), mais aussi par les élites aisées qui ne paient souvent pas d'impôts du tout et dont la sensibilité aux questions sociales n'est généralement pas plus développée que celle de la noblesse féodale européenne d'avant la réformation. – Un autre thème fort du congrès a été la discussion sur le caractère utile ou néfaste de paiements directs aux populations pauvres dans les pays en développement (comme par ex. à Otjivero en Namibie). Pendant longtemps, ce genre de programmes a été fortement critiqué ; aujourd'hui cependant, l'opinion dans les cercles d'experts devient plus positive, même en dehors des adeptes du revenu de base. Les intéressés trouveront plus d'informations, des photos ainsi qu'une grande partie des contributions sur la page internet : www.bien2010brasil.com

Préavis: Congrès mondial en 2012 en Allemagne

Le prochain congrès international de BIEN aura lieu en Allemagne, selon toute probabilité à Munich. Des informations plus précises seront fournies en temps voulu.

Canada: Avancées dans le Yukon et le Saskatchewan

Dans l'Etat du Yukon, le new democratic party a déposé une motion visant à ce que cet Etat fédéral instaure un revenu minimum garanti pour toute la population ; pour cela, il s'est fondé sur les recommandations du sénateur conservateur Hugh Segal, de la Commission Royale pour le Statut des Femmes, etc. Dans l'Etat du Saskatchewan s'est formé un réseau avec le nom « Saskatchewan libéré de la pauvreté » qui veut la suppression de la pauvreté dans cette province et auquel participent d'importants activistes du revenu de base.

Namibie: L'union syndicale a réintégré la coalition

Dans le bulletin N°4, nous avons annoncé que l'union syndicale namibienne s'était retirée de la Basic Income Coalition. Selon les informations fournies par le Newsflash de BIEN, l'assemblée des délégués a annulé cette décision et élu une nouvelle direction. Cela montre que le projet de revenu de base jouit encore d'un appui important au sein de la population de Namibie.

Suisse

En 2010, le projet du revenu de base inconditionnel a connu un succès plus important que les années précédentes et fit l'objet de nombreuses communications dans différents médias, articles de fond inclus. En Suisse alémanique, l'initiative bâloise pour le revenu de base animée par Daniel Häni et Enno Schmidt a encore une fois joué un rôle moteur. De notre côté, l'événement le plus important fut sans conteste la publication du livre « Le financement d'un revenu de base inconditionnel », à la réalisation duquel nous avons consacré la majeure partie de notre temps disponible dès le début de l'année. Presque en même temps que cette publication, deux faits marquants sur le plan politique ont donné une nouvelle vigueur à notre entreprise : Le 30 octobre, réuni en congrès national à Saint-Gall, le Syna, deuxième syndicat ouvrier en importance pour la Suisse, a voté une résolution en faveur du revenu de base inconditionnel ; presque en même temps, les délégués du Parti Socialiste Suisse décidaient d'inscrire le revenu de base dans leur programme politique. Après les Verts, c'est ainsi le deuxième parti politique sur le plan national qui soutient expressément notre idée, tandis que pour la première fois, à notre surprise autant qu'à notre satisfaction, une fédération syndicale suisse se prononce en faveur du revenu de base.

Tout cela nous donne une énergie renouvelée pour entamer l'année 2011. Certes, nous sommes conscients du fait que les concepts et modèles de revenu de base ne font pas l'unanimité chez les Verts, au PS ou encore au Syna et qu'une poursuite du débat s'impose. En même temps, si nous voulons que la proposition du revenu de base comme fondement durable de l'ordre économique et social à venir puisse faire son chemin de façon démocratique, la poursuite de notre travail d'explication auprès des autres acteurs de la vie politique et sociale revêt bien entendu une importance capitale. Les différentes contributions du livre sur le financement ont fait la preuve que l'instauration d'un revenu de base inconditionnel ne relève pas de l'utopie, mais pourrait se faire dans un proche avenir, sans porter atteinte aux principales fonctions économiques et sociales d'une société moderne.

Congrès sur le revenu de base à Zurich, le 19 mars 2011

Le 19 mars 2011 un congrès sur le revenu de base réunira à Zurich l'ensemble des courants soutenant cette idée. La participation à ce congrès de l'ancien économiste en chef de l'UBS, Klaus Wellershof, apporte la meilleure démonstration que le revenu de base inconditionnel n'est pas une revendication partisane ou liée à une idéologie politique, mais qu'il possède sa propre rationalité, bien au delà des clivages habituels entre la gauche et la droite. De la sorte, ce congrès pourra constituer le point de départ d'une campagne débutant ces prochaines années par une récolte de signatures et aboutissant un peu plus tard à une votation populaire. Celadit, le thème du revenu de base inconditionnel va entrer dans la politique fédérale déjà bien avant ces échéances, quand la motion de Katharina Prelicz-Huber et l'initiative parlementaire de Joaeph Zysiadis seront discutées en commission puis en séance plénière.

Nous n'allons sans doute pas nous ennuyer.

Livre sur le financement d'un revenu de base: Echo modeste

La publication du livre « Le financement d'un revenu de base inconditionnel » nous a passablement occupé l'automne 2010, notamment avec différents débats en Suisse romande et alémanique. Cependant, l'écho dans les médias est resté modeste et parfois indirect ; par exemple au début du mois de décembre, la « NZZ » en a parlé à l'occasion d'une interview du professeur Reiner Eichenberger, qui a ensuite été en partie reprise par « Le Temps » (voir aussi à la page 4). En conséquence, les chiffres de vente ne sont pas renversants. Mais le livre a en tout cas rempli sa fonction principale : Il a apporté la démonstration qu'un revenu de base inconditionnel serait finançable dès aujourd'hui sans surcoûts importants. À l'avenir, personne ne pourra plus argumenter en deçà de cette mise au point ; il s'ensuit concrètement que le débat sur le revenu de base pourra désormais se concentrer sur les aspects essentiels du projet, comme la liberté individuelle et civique, cette liberté réelle qui doit régner non seulement devant la loi mais aussi dans la vie quotidienne.

L'Iran remplace les prix subventionnés par des paiements directs à tous

Par Hamid Tabatabaï

Le 19 décembre 2010 est entrée en vigueur la première phase des réformes législatives votées en janvier par le parlement iranien. Ces réformes visent à supprimer progressivement au cours des prochaines 5 années quasi toutes les subventions directes ou indirectes aux prix (pour un volume d'environ 100 milliards de francs suisses) et de les remplacer par des versements directs à tous les citoyens et citoyennes d'Iran (pour un volume réduit de moitié). Les prix des carburants ont augmentés massivement (le prix du litre d'essence est passé de 10 à 40 centimes, celui du mazout de 2 à 15 centimes ; au delà d'une certaine quantité, les prix sont encore plus élevés (70, respectivement 35 centimes). Les prix de l'eau, de la farine et de l'électricité ont augmenté dans une mesure semblable.

En compensation, les Iraniens touchent maintenant 445'000 rials par personne et par mois (environ 45 francs suisses). Pour obtenir ces versements, le chef de chaque ménage doit s'inscrire au service compétent ; il reçoit alors l'argent pour toutes les personnes vivant dans son ménage y compris les adultes. Les paiements ont lieu tous les deux mois, sans conditions et sans contrôle du besoin. Quelques 60.5 millions d'Iraniens, soit 81% de la population, se sont inscrits et ont déjà reçu les premiers versements (environ CHF 90 par personne ou encore CHF 450 pour une famille de 5 personnes). Les 19% restants ont suivi l'appel du gouvernement aux couches aisées de renoncer à ces paiements directs, ou alors ils n'avaient pas confiance dans les formalités d'inscription. Dans les prochaines années, la somme devrait doubler ; à l'heure actuelle, seule la moitié de la réforme est parachevée.

Ces paiements directs – une sorte de revenu de base qui ne dit pas son nom – ont subi le baptême du feu avec succès et ont permis de compenser l'augmentation sensible des prix. De toute manière, le besoin de réforme dans la jungle des subventions faisait l'unanimité. On n'a discuté que sur la question de savoir si les paiements de transfert devaient être soumis à condition ou s'il fallait limiter le cercle des bénéficiaires ; cependant, les propositions avancées dans ce sens soulevèrent de telles controverses que le parlement se mit finalement d'accord pour une prestation universelle.

Différents éléments d'un revenu de base ne sont pas encore réunis, par exemple par le fait que ces versements vont au chef de ménage et non aux individus. Par ailleurs, il n'a jamais été question de considérer ce revenu de base comme un droit fondamental ; officiellement, ces prestations sont appelées « subventions cash » et ont pour fonction de compenser la suppression des prix subventionnés. Le montant reste clairement au-dessous d'un revenu d'existence acceptable (les 225 francs versés à une famille de cinq personnes correspondent environ aux deux tiers du salaire minimum) ; enfin, les quelques 2 millions de réfugiés étrangers dont certains vivent déjà depuis nombre d'années en Iran en sont exclus.

Pourtant, dès le départ, plusieurs obstacles importants sur le chemin d'un véritable revenu de base inconditionnel ont été levés. Réglementé par une loi, le programme est stable. Tout le monde sans exception a droit à la prestation. Le financement est assuré. Et si les réformes sont couronnées de succès et atteignent les objectifs fixés (amélioration des comportements de consommation, augmentation des investissements et de l'efficacité des moyens engagés, redistribution de revenu en direction des personnes démunies et réduction de la pauvreté), l'avenir du système semble assuré. En ce sens, on peut affirmer que, de tous les pays du monde, c'est l'Iran qui se trouve aujourd'hui en première position sur le chemin de l'instauration d'un revenu de base inconditionnel.

Pour plus d'informations, voir l'article «The « Basic Income » Road to Reforming Iran's Subsidy System», à paraître dans *Basic Income Studies*, ou directement auprès de l'auteur : hamtab@gmail.com.

Assemblée Générale de BIEN-Suisse

L'Assemblée Générale de BIEN-Suisse se tiendra le 28 mai 2011, probablement à Genève. Les invitations aux membres suivront en temps voulu.

-Le revenu de base n'est pas la fin du travail social

Comme tout projet, le revenu de base inconditionnel est confronté à la critique. Dans le meilleur des cas, cette critique concerne le contenu. Parfois elle ne mérite que haussement d'épaules, comme le titre donné à une interview du Prof. Reiner Eichenberger parue dans la NZZ du 6 décembre 2010: « Un revenu de base débouche sur la servitude et non pas sur la liberté ». Ainsi, nous savons enfin, à BIEN-Suisse, qui nous sommes: une association esclavagiste. Houlà, Prof. Eichenberger! – L'interview ainsi que le commentaire de Claudia Wirz ont été repris par Emmanuel Garesus dans Le Temps du 15 décembre 2010, sous son nom et avec comme titre « Un revenu de base entraînerait une augmentation de l'immigration et des impôts ». Là-dessus, notre vice-président a eu néanmoins la possibilité de publier, le 14 janvier 2011, une réplique circonstanciée.

Par ailleurs, il y a des objections que nous ne pouvons repousser d'un revers de main. Les défenseurs du revenu de base partent du principe que tout être humain est un être actif, voire créatif et doté d'un esprit d'initiative et d'entreprise. Des esprits sceptiques contestent cette vision de l'être humain. Il est difficile, tant pour les uns que pour les autres, d'apporter des preuves tangibles de leur vision des choses. Cependant, les objections venant de la pratique du travail social sont à prendre au sérieux.

L'un des arguments souvent cité en faveur du revenu de base est la réduction de l'appareil bureaucratique. Il est effectivement gênant de penser que, rien qu'en Suisse, des centaines voire des milliers de personnes gagnent leur vie grâce à la pauvreté d'autres personnes. Que la gauche politique, dans son engagement en faveur des plus faibles, se réfère continuellement au combat contre la pauvreté, ne rend pas les choses plus simples. Il est vraiment révoltant de voir que des personnes à la limite de la pauvreté doivent remplir des centaines de formulaires, qu'elles sont envoyées de bureau en guichet pour des procédures humiliantes, où elles doivent justifier leurs dépenses au centime près. Ceci est le visage déplaisant de la bureaucratie sociale. Les critiques émises à ce sujet par les organisations et les représentants des personnes dans le besoin sont compréhensibles et justifiées. Un revenu de base inconditionnel apporterait dans ce domaine des améliorations substantielles.

En émettant de tels reproches aux institutions d'aide sociale, il ne faut cependant pas perdre de vue que les travailleurs sociaux et ces instances effectuent un travail absolument indispensable, dont la société, même dotée d'un revenu de base inconditionnel, ne saurait se passer. Les services sociaux, particulièrement dans les villes d'une certaine dimension, prennent en charge tout une gamme de situations de détresse, en général sous la forme d'aides sociales. Cela va de problèmes de migration (déracinement, attentes irréalistes, difficulté d'intégration, formation de ghettos) à la toxicodépendance et la petite criminalité, en passant par les problèmes relationnels, familiaux et d'intégration sociale. Les prestations immatérielles, telles que conseils et soutien, que ce soit dans la recherche d'un emploi, d'un logement, dans la garde des enfants, pour sortir d'une situation d'endettement, pour l'orientation et la formation professionnelle, dans les rapports avec l'administration ou le fisc, et j'en passe, ces prestations sont au moins aussi importantes que les prestations financières. Les personnes qui exercent ces fonctions dans les municipalités, les cantons ou à la Confédération et dans les institutions privées, avec leurs connaissances, leur expérience et leur engagement, sont indispensables au fonctionnement de la société. Il ne faut pas seulement reconnaître cette richesse, mais aussi l'utiliser et la développer. Il va de soi que les personnes exerçant ces fonctions doivent être correctement rétribuées. Ce n'est donc pas dans ce domaine que l'on trouvera les économies nécessaires pour assurer le financement d'un revenu de base inconditionnel.

C'est souvent par le truchement des prestations financières que les travailleurs sociaux ont accès à leurs «clients», soit aux personnes en difficultés. A travers l'aide financière, ils disposent d'un moyen de pression sur ces derniers, qu'ils peuvent parfois utiliser à bon escient pour leur venir en aide. Il va falloir trouver de nouvelles solutions pour cette problématique lors de l'introduction d'un revenu de base inconditionnel.

Adhère à l'association BIEN-Suisse ! Vous renforcez ainsi les courants luttant pour un revenu de base inconditionnel. Vous pouvez vous inscrire via notre site internet ou par courrier escargot.

BIEN-Suisse, Case postale 44, 1292 Chambésy, www.bien-ch.ch/www.revenudebase.ch, E-Mail info@bien-ch.ch